

AUDIENCES PENALES TPIF de Bruxelles

Durant la semaine du 14 au 17 avril 2020, le service des audiences pénales (chambres du conseil, chambres correctionnelles et TAP) du tribunal de première instance francophone de Bruxelles sera organisé de la manière suivante :

1. Chambre du conseil

Les audiences initialement prévues en salle A se tiendront en salle 01.17 :

- le mardi 14 avril à 12 h 00
- le mercredi 15 avril à 9 h 00
- le vendredi 17 avril à 9 h 00

Les audiences initialement prévues en salle B se tiendront en salle 01.4 :

- le mercredi 15 avril à 9 h 00
- le vendredi 17 avril à 9 h 00

2. Tribunal d'application des peines

L'audience de la 81^{ème} chambre du TAP se tiendra le jeudi 16 avril, à 9h30, en salle 8 du Montesquieu.

3. Chambres correctionnelles

Mardi 14 avril à 8 h 45 salle 0.30

Les requêtes de mises en liberté provisoire, les oppositions de personnes détenues ainsi que toutes les remises qui auront dû être effectuées dans les dossiers «détenus » ou urgents. Les causes seront examinées, le cas échéant, en audience extraordinaire de la chambre auprès de laquelle elles ont été initialement fixées.

Vendredi 17 avril à 8 h 45 salle 0.30

Les requêtes de mises en liberté provisoire, les oppositions de personnes détenues ainsi que toutes les remises qui auront dû être effectuées dans les dossiers «détenus » ou urgents. Les causes seront examinées, le cas échéant, en audience extraordinaire de la chambre auprès de laquelle elles ont été initialement fixées.

* * * * *

Le tableau qui précède pourra être aménagé en fonction des nécessités et notamment afin que soient respectées les normes sanitaires en vigueur, en particulier celle qui limite le nombre de personnes présentes dans un même espace à une par 10 m².

* * * * *

Les avocats intervenant dans les causes impliquant au moins un détenu et autres causes urgentes sont instamment priés de faire connaître, au minimum 24 heures à l'avance, leurs intentions quant au traitement de la cause de préférence en utilisant les adresses électroniques des chambres (gmail.com et just.fgov.be) en précisant notamment s'ils souhaitent que leur client soit acheminé au palais de justice depuis la prison.